

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

ECONOMIC COMMISSION  
FOR EUROPE

COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE

Réf: ECE/TRAN/2005/124/4/Amend.1/Corr.2 (Notification)

Genève, le 17 janvier 2013

ACCORD

CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX  
APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AINSI QU'AUX ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES  
QUI PEUVENT ÊTRE MONTÉS ET/OU UTILISÉS SUR LES VÉHICULES À ROUES  
(«ACCORD DE 1998»)  
GENÈVE, 25 JUIN 1998

REGISTRE MONDIAL

INSCRIPTION DU CORRIGENDUM 2 DE L'AMENDEMENT 1 AU  
RÈGLEMENT TECHNIQUE MONDIAL No 4

Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, secrétaire de l'Accord de 1998, communique:

Le 15 novembre 2012, lors de sa trente-sixième session, le Comité exécutif de l'Accord a inscrit l'amendement suivant au Registre mondial, sous la cote ECE/TRANS/180/Add.4/Amend.1/Corr.2, à l'issue d'un vote par consensus (ECE/TRANS/WP.29/1099 par. 93), conformément au paragraphe 7.2 de l'Annexe B à l'Accord:

Corrigendum 2 de l'amendement 1 au règlement technique mondial No 4 (Procédure d'essai applicable aux moteurs à allumage par compression et aux moteurs à allumage commandé alimentés au gaz naturel (GN) ou au gaz de pétrole liquéfié (GPL) en ce qui concerne les émissions de polluants) (ECE/TRANS/WP.29/2012/112).

Les documents mentionnés ci-dessus, ainsi que le texte de l'Accord de 1998, sont disponibles sur le site web de la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, aux adresses suivantes:

[http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob\\_registry.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_registry.html)  
<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob.html>

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eva Molnar'.

Eva Molnar  
Directrice  
Division des transports

**Attention:** Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères des pays concernés. Les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève peuvent se procurer les notifications en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante: [1998Agreement-Missions@lists.unece.org](mailto:1998Agreement-Missions@lists.unece.org)

Ces notifications sont aussi disponibles sur la page web de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, à l'adresse suivante:

[http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob\\_notification\\_gtr.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_notification_gtr.html)